

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



Sécurité et circulation routières

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Délégation à la sécurité et à la circulation routières

Arrêté du 7 novembre 2011 portant désignation des membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) de la session 2011

NOR: DEVS1128458A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 23 août 1971 modifié relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur;

Vu l'arrêté du 16 mai 2011 fixant les dates de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2011,

Arrête:

#### Article 1er

Sont désignées en qualité de membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) de la session 2011 les personnes citées ci-après :

### 1. À titre permanent

- a) Au titre du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement :
- le sous-directeur de l'éducation routière ou son représentant, président du jury;
- le chef du bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière ou son représentant.
- b) Au titre du ministère de l'éducation nationale :
- M. André Duco, inspecteur académique, conseiller technique auprès du délégué interministériel à la sécurité routière.
- M. Gérard Guerault, chargé de mission sécurité routière auprès de la direction générale de l'enseignement scolaire, centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Versailles.

# 2. Sur proposition des organisations professionnelles

Mme Monique Marangoni, représentant l'Union nationale intersyndicale des enseignants de la conduite.

- M. Stéphane Croci, représentant le Conseil national des professions de l'automobile.
- M. Bruno Garancher, représentant la Chambre nationale des salariés responsables de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.
  - M. Eric Demazoin, représentant l'Union nationale des indépendants de la conduite.

### 3. Personnalités choisies en raison de leur compétence

- M. Patrice Perouas, représentant l'Institut național de sécurité routière et de recherches.
- M. Alain Catala, représentant l'association l'École de conduite française.
- M. Jacky Foucteau, représentant l'Association nationale pour la promotion de l'éducation routière.
- M. Gérard Bouriette, représentant la Fédération nationale des enseignants de la conduite.

## Article 2

Le délégué à la sécurité et à la circulation routières est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logment.

Fait le 7 novembre 2011.

Pour la ministre et par délégation : Le délégué à la sécurité et à la circulation routières, J.-L. NEVACHE